

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 18 juillet 2012.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

Abonnez-vous



## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 7, lundi 9 juillet 2012

**Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Communiqués, discours, déclarations

- Ouverture des négociations commerciales entre l'UE et le Japon : la Coalition française pour la diversité culturelle appelle à la plus grande vigilance
- Inquiétudes de la Coalition chilienne pour la diversité culturelle dans le cadre des négociations de l'Accord de partenariat transpacifique

#### Publications récentes

- Pour un marché intelligent : diversité culturelle, marché et réglementation*
- Accords bilatéraux et diversité culturelle, vol. 7, no 6*
- La Coalition canadienne pour la diversité culturelle lance trois nouvelles publications
- Coalitions en mouvement*, juin 2012

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- UNESCO : Appel à candidatures pour une banque d'experts sur la Convention de 2005 dans les pays africains
- Séminaire international « CONNEXIONS » en Tunisie: appel à participation
- Groupe de travail sur la politique culturelle du réseau Arterial : appel à candidatures
- Programme de résidences M4m de l'IED et du Studio Azzurro : appel à candidatures

#### Autres actualités d'intérêt

- 11<sup>e</sup> Festival des arts du Pacifique

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

### Questions de mise en oeuvre !

- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

## Suivi de la Convention


### Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 124 Parties (123 États et l'Union européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous soulignons que la République centrafricaine et les Émirats arabes unis ont respectivement déposé, le 11 mai 2012 et le 6 juin 2012, leur instrument de ratification auprès de l'UNESCO et figurent maintenant au nombre des Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### Ouverture des négociations commerciales entre l'UE et le Japon : la Coalition française pour la diversité culturelle appelle à la plus grande vigilance

Dans un communiqué de presse en date du 27 juin 2012, la Coalition française pour la diversité culturelle indique avoir pris connaissance de la Résolution du Parlement européen sur les négociations commerciales de l'Union européenne (UE) avec le Japon, adoptée en session plénière le 13 juin 2012, dans laquelle il demande au Conseil « de ne pas autoriser l'ouverture des négociations commerciales tant que le Parlement n'a pas présenté sa position sur le mandat de négociation proposé, sur la base d'un rapport de sa commission compétente ».

De l'avis de la Coalition française, cette décision rappelle que les enjeux cruciaux qui sous-tendent les négociations commerciales ne doivent pas laisser place à la précipitation. En ce sens, elle invite les députés européens à mettre à profit ce délai supplémentaire pour examiner avec attention les secteurs inclus dans cette négociation et recommande fermement au Conseil que la culture et l'audiovisuel soient explicitement exclus du champ de négociation de l'accord entre l'UE et le Japon.

Selon la Coalition française, « comme l'ont montré les précédentes négociations du protocole de coopération culturelle annexé à l'accord de libre-échange UE-Corée et de l'accord avec le Canada (actuellement en cours), il est essentiel d'exclure la culture et l'audiovisuel des discussions commerciales afin d'éviter tout risque de libéralisation et toute remise en cause des principes de la diversité culturelle ».

Dans le contexte de la multiplication des négociations commerciales bilatérales de l'Union européenne, la Coalition française appelle les députés européens à la plus grande vigilance dans la définition du mandat de la Commission européenne pour les négociations avec le Japon, mais également pour l'ensemble des négociations à venir, notamment celles avec les États-Unis.

Enfin, la Coalition exprime son regret que la Commission européenne n'ait pas encore présenté, comme elle s'y était engagée devant le Parlement européen en avril puis septembre 2011, une stratégie culturelle européenne pour défendre et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Pour consulter le communiqué de presse en question, veuillez visiter le site Internet de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

Pour lire la Résolution du Parlement européen sur les négociations commerciales de l'UE avec le Japon, veuillez consulter le site Internet du [Parlement européen](#).

Sources :

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)
- [Parlement européen](#)

Haut de la page 

## **Inquiétudes de la Coalition chilienne pour la diversité culturelle dans le cadre des négociations de l'Accord de partenariat transpacifique**

L'Association des éditeurs indépendants, universitaires et autonomes du Chili (*Asociación de Editores Independientes, Universitarios y Autónomos*), membre de la Coalition chilienne pour la diversité culturelle, a écrit au ministère des Affaires étrangères chilien pour exprimer ses inquiétudes quant aux questions de propriété intellectuelle et au respect des obligations de la Convention sur la promotion et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO dans le cadre des négociations de l'Accord de partenariat économique stratégique transpacifique (TPP).

Au nom de la Coalition chilienne pour la diversité culturelle, l'association rappelle qu'« il semble fondamental d'y inscrire une large exemption culturelle qui garantit que les principes de traitement national, de la nation la plus favorisée et de l'accès au marché ne s'appliquent pas aux industries culturelles et aux arts, peu importe leurs modes d'expression ».

En matière de propriété intellectuelle, l'association indique qu'« il [leur] semble de la plus haute importance de ne pas continuer à prolonger la protection des œuvres – quelle que soit leur forme – bénéficiaires du régime de la propriété intellectuelle». En ce sens, elle souligne qu'« il est fondamental de retrouver l'équilibre premier qui a vu naître les législations nationales sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, non seulement afin de protéger l'accès du public à la création, au savoir, à l'information, mais aussi afin que des obstacles législatifs viennent entraver la capacité des générations futures de continuer à créer ».

Enfin, la Coalition chilienne exprime le souhait que « dans ces négociations de libre-échange, comme dans toute autre que voudrait entreprendre [le Chili, que] la culture ne sera pas soumise aux intérêts commerciaux de grands groupes économiques ni d'aucune nation ».

Pour lire la lettre en question, veuillez consulter le site Internet de la [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#).

Source :

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## **Publications récentes**

### ***Pour un marché intelligent : diversité culturelle, marché et réglementation***

L'ouvrage *Pour un marché intelligent : diversité culturelle, marché et réglementation* (*Por un mercado inteligente : diversidad cultural, mercado y regulacion*) vient d'être publié aux Éditions Erasmus (Erasmus Ediciones). Les concepts clés de diversité culturelle, marché et réglementation résument les trois chapitres de cette publication.

L'auteur, Martí Petit, est un chercheur catalan reconnu comme un spécialiste de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

de l'UNESCO. En conclusion de son ouvrage, M. Petit lance cet avertissement :  
« l'erreur que nous pouvons tous commettre est de penser que la Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO, du simple fait qu'elle ait été approuvée, résoudra les importants déséquilibres dans les flux culturels globaux. Sans une pression constante et soutenue dans le temps par les citoyens, afin que les instances publiques appuient la promotion de la diversité culturelle, les choses ne bougeront pas toutes seules ».

Cette publication est disponible uniquement en espagnol et peut être commandée sur le site Internet de [Librería Central](#).

Source :

- [Librería Central](#)

Haut de la page 

### ***Accords bilatéraux et diversité culturelle, vol. 7, no 6***

Dans son édition du 2 juillet 2012, le bulletin *Accords bilatéraux et diversité culturelle* nous propose les sujets d'intérêt suivants :

Politique commerciale

- Projet d'accord transatlantique entre les États-Unis et l'Union européenne : inquiétudes relatives à l'audiovisuel
- Le Partenariat Transpacifique et les questions de propriété intellectuelle et de diversité culturelle

Développement culturel

- Des efforts modestes mais pragmatiques en faveur du développement culturel

Industrie audiovisuelle

- La loi catalane relative au cinéma incompatible avec les règles de l'Union européenne ?
- Adoption d'un traité international sur la protection des droits des comédiens dans le domaine de l'audiovisuel

Enjeux numériques

- Livre numérique : entente entre Google et les éditeurs français
- Des initiatives politiques contre le piratage numérique et physique : Union européenne, Japon, Danemark

Publications-Conférences

*Accords bilatéraux et diversité culturelle est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) pour l'Organisation internationale de la Francophonie.*

Source :

- [CEIM](#)

Haut de la page 

### **La Coalition canadienne pour la diversité culturelle lance trois nouvelles publications**

La Coalition canadienne pour la diversité culturelle vient de lancer trois nouvelles publications:

- *Profils des Coalitions pour la diversité culturelle* présente 22 profils des coalitions nationales les plus actives au sein de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Il s'agit d'un recueil de pratiques exemplaires dans des domaines variés tels que les négociations commerciales, les expressions culturelles menacées, les politiques culturelles et la coopération internationale. Il est disponible en anglais, français et espagnol.
- *Les sources de financement de projets culturels dans les pays ACP* présente, en français et en anglais, une compilation de 35 sources de financement complémentaires au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO pour des projets culturels dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et de l'Asie-Pacifique.
- *Artistes du Sud à l'honneur – projets exemplaires* est une compilation des bonnes pratiques de promotion des expressions culturelles des pays en développement menées par des groupes de la société civile canadienne. Ces projets facilitent la mobilité des artistes du Sud vers les pays développés, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

Pour télécharger ces publications, veuillez consulter le site Internet de la [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#).

*La Coalition canadienne pour la diversité culturelle agit également à titre de secrétariat de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC).*

Source :

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## **Coalitions en mouvement, juin 2012**

L'édition de juin 2012 du bulletin électronique *Coalitions en mouvement* est maintenant disponible.

Au sommaire de ce numéro, se retrouvent entre autres les titres suivants :

- Activités du secrétaire général de la FICDC et directeur général de la CDC ;
- Le nouveau site de la Fédération internationale des coalitions ;
- La Coalition du Chili inquiète pour l'exemption culturelle dans le cadre des négociations de l'Accord de partenariat transpacifique ;
- Les défis de la Coalition malienne pour la diversité culturelle- entrevue avec Adama Traoré ;
- Nhime Trust recherche des pratiques exemplaires dans les domaines des arts et des droits des femmes.

*Coalitions en mouvement est publié par la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, en collaboration avec la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Il est disponible en français, en anglais et en espagnol.*

Source :

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## **Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques**

### **UNESCO : Appel à candidatures pour une banque d'experts sur la Convention de 2005 dans les pays africains**

L'UNESCO lance un appel à candidatures afin de solliciter des candidatures d'experts africains pour rejoindre la banque d'experts de la Convention de 2005 sur la protection

et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement des capacités en Afrique de l'UNESCO. Lancé en 2012, ce programme fait partie d'un investissement stratégique à long terme destiné à fournir aux pays africains les outils, les capacités et les compétences dont ils ont besoin pour mettre en œuvre la Convention et élaborer des politiques efficaces dans les secteurs de la culture et de la création.

Au total, trente candidats seront sélectionnés, dont quinze francophones et quinze anglophones. Les femmes sont vivement encouragées à soumettre leur candidature. Les experts sélectionnés recevront une formation intensive de cinq jours sur la Convention de 2005 et sa mise en œuvre au niveau national en Afrique.

La date limite pour envoyer sa candidature est le 20 juillet 2012, minuit (heure de Paris).

Pour plus de détails et pour télécharger le formulaire de candidature, veuillez visiter le site Internet de l'[UNESCO](#).

**Source :**

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

## **Séminaire international « CONNEXIONS » en Tunisie: appel à participation**

Du 6 au 8 septembre 2012 se tiendra un séminaire international intitulé «CONNEXIONS. Vie culturelle, diversité des expressions culturelles, développement humain – perspectives et actions » au Centre culturel international de Hammamet, en Tunisie.

Organisé par la Commission allemande pour l'UNESCO, cet atelier de trois jours vise à renforcer la participation de la société civile dans le domaine de la culture, notamment dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

Plus précisément, les objectifs du séminaire « CONNEXIONS » sont les suivants :

- Renforcement de l'autogestion de la société civile dans le domaine culturel ;
- Démocratisation du domaine culturel, vers une transition culturelle ;
- Différenciation des besoins culturels, identification des ressources (locales) ;
- Transfert de compétences, des savoirs et du savoir-faire ;
- Connexion avec des réseaux (inter)régionaux et internationaux ;
- Développement de pistes ciblées pour des politiques culturelles coopératives et durables.

Les personnes intéressées à participer sont invitées à envoyer leur dossier de candidature au plus tard le 15 juillet 2012.

La Commission allemande sélectionnera jusqu'à soixante participants de la Tunisie et vingt participants du Maghreb et du Mashrek. De plus, elle invitera vingt experts internationaux (UNESCO, Amérique latine, Afrique, Europe, réseaux régionaux et internationaux) afin de garantir l'échange international.

Pour plus d'information entourant cet événement et pour consulter l'appel à participation, veuillez visiter le site Internet de la [Commission allemande pour l'UNESCO](#).

**Source :**

- [\\_\\_\\_\\_\\_](#)

### **Groupe de travail sur la politique culturelle du réseau Arterial : appel à candidatures**

Dans notre bulletin du [7 mars 2011](#), nous faisons référence au cadre de politiques culturelles intitulé « Adapter la roue : politiques culturelles pour l'Afrique » (*Adapting the Wheel : Cultural Policies for Africa*) développé par le Groupe de travail sur la politique culturelle (GTPC) du réseau Arterial (*Arterial Network*).

Suite à cette publication, le réseau Arterial souhaite consolider les fondations du GTPC dans le but de former et d'enrichir les connaissances des intervenants du monde de la politique culturelle, d'amorcer un dialogue sérieux et permanent sur les enjeux en la matière, d'aider les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre de telles politiques ainsi que d'entreprendre des recherches sur les politiques culturelles pertinentes dans le contexte africain.

Pour attirer de nouvelles recrues, le réseau Arterial invite ses membres à présenter leur candidature aux différents postes du GTPC. Les membres du comité directeur et du secrétariat seront également appelés à y participer.

La date limite pour faire parvenir son dossier de candidature est le 20 juillet 2012.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du [réseau Arterial](#).

#### **Source :**

- [Arterial Network](#)

### **Programme de résidences M4m de l'IED et du Studio Azzurro : appel à candidatures**

M4m (M pour mobilité) est un programme de mobilité artistique soutenu par la Commission européenne et mis en œuvre par 7 cosignataires et 14 partenaires associés. Ce programme a pour ambition de favoriser les rencontres, l'échange et le travail en commun entre jeunes artistes et jeunes professionnels des métiers de la création et de la culture intervenant dans les différentes étapes de la production d'une œuvre.

Il s'adresse aux jeunes artistes européens qui souhaitent se lancer à la découverte de nouvelles formes d'expression dans un cadre collaboratif réunissant un professionnel de l'organisation hôte et des créateurs de différents horizons artistiques. La mise en commun de leurs expériences attire la participation d'un public diversifié dans les projets artistiques.

Le programme M4m offre actuellement deux résidences à Milan, capitale de la mode et du design, d'octobre à décembre 2012 :

- une résidence pour un artiste en design et en arts visuels à l'Institut européen de design (*Istituto Europeo di Design* ou IED);
- une résidence pour un artiste en production vidéo et interactive au Studio Azzurro.

La date limite de dépôt des candidatures est le 20 juillet 2012.

Pour plus de détails concernant ce programme, veuillez visiter le site Internet de [emobility](#).

#### **Source :**

- [emobility](#)

## Autres actualités d'intérêt

### 11<sup>e</sup> Festival des arts du Pacifique

Les Îles Salomon accueilleront la onzième édition du Festival des arts du Pacifique du 1<sup>er</sup> au 14 juillet 2012.

Depuis 1972, et ce tous les quatre ans, le festival réunit des intervenants des milieux culturels et artistiques de toute la région Pacifique pour deux semaines de festivités. Reconnu comme un événement culturel régional majeur, ce grand rassemblement permet aux artistes du Pacifique de se réunir pour exprimer leur respect et leur appréciation mutuels dans le contexte régional en perpétuelle évolution.

Cette année, le festival se déroulera sous le thème « La culture en harmonie avec la nature ». Il accueillera quelque 2 500 artistes et intervenants du monde culturel originaires de 27 pays et territoires de la région Pacifique.

Voici la liste des 27 pays et territoires attendus au festival : Samoa américaine, Australie, îles Cook, île de Pâques, États fédérés de Micronésie, îles Fiji, Polynésie française, Guam (hôte du festival en 2016), Hawaii, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Nioué, île Norfolk, îles Mariannes du Nord, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Pitcairn, Samoa, Îles Salomon (hôte du festival en 2012), Tokélau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

#### Sources :

- [Festival des arts du Pacifique](#)